

Communiqué de presse

Le lundi 17 Septembre 2018, à Luxembourg

**A un mois des élections nationales, l'ALFI fait part de ses recommandations
pour pérenniser les succès acquis et assurer le développement futur
du secteur des fonds d'investissement à Luxembourg**

Denise Voss, présidente de l'association, explique : *« il y a 30 ans, en 1988, le Luxembourg a été le premier Etat Membre à transposer la directive UCITS en droit national. Ceci a marqué le début du développement phénoménal du secteur des fonds dans le pays. En 30 ans, le Luxembourg est devenu le deuxième centre financier dans le monde pour les fonds d'investissement, derrière les Etats-Unis, et le premier au sein de l'Union Européenne (« UE »). L'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement repose aujourd'hui sur trois piliers : les fonds UCITS, les fonds alternatifs et les fonds d'investissement responsable. »*

Elle précise : *« Le secteur des fonds d'investissement est d'une importance majeure pour l'économie luxembourgeoise, totalisant plus de 14.000 emplois et représentant 46%¹ des recettes fiscales totales en provenance du secteur financier. »* Et ajoute : *« Les fonds d'investissement représentent un secteur d'avenir, apte à véhiculer une image d'excellence du Luxembourg à l'étranger et susceptible de favoriser la création d'emplois hautement qualifiés. »*

Le Luxembourg est considéré comme la place de référence pour la domiciliation de fonds, notamment destinés à une distribution transfrontalière à travers l'Europe et le monde entier. Cependant, il est aujourd'hui en compétition directe avec d'autres centres financiers.

Freddy Brausch, vice-président de l'ALFI, précise: *« Le Brexit a encore exacerbé la concurrence entre les places financières européennes dans la mesure où les juridictions européennes ont d'ores et déjà commencé à se positionner à différents niveaux, y compris en matière fiscale, afin d'être perçues comme des localisations attractives. »*

¹ Selon l'étude Deloitte « [From recovery to opportunity](#)
[A 10-year retrospective on the Luxembourg financial sector and propositions for exponential growth](#) », 2017

Afin de maintenir sa position de pointe, le secteur luxembourgeois des fonds d'investissement doit aussi bien saisir les opportunités que relever les défis posés par les quatre tendances fondamentales qui affectent l'industrie des fonds au niveau global :

- Une forte croissance du secteur des fonds alternatifs ;
- Une pression accrue sur les coûts dans un environnement persistant de taux d'intérêt bas ;
- Une digitalisation et automatisation grandissante à tous les niveaux de la chaîne de valeur. Si la digitalisation présente l'opportunité de permettre une baisse de certains coûts et l'apparition de nouveaux acteurs spécialisés (Fintech), elle risque également d'avoir un impact significatif sur l'emploi dans le futur ;
- Une importance croissante de la gestion passive (fonds indexés) et des ETF. Ce type de gestion nécessite moins de travail de recherche pour le gestionnaire, elle est souvent partiellement automatisée. De plus, les frais sont moins élevés en raison d'un nombre moins important de transactions réalisées pour sa gestion. Elle est donc très populaire dans le contexte actuel de pression sur les coûts.

Camille Thommes, Directeur Général, ajoute : *« Il y a d'autres tendances qui impactent le développement futur du secteur. Il suffit de citer le projet de réforme des Autorités Européennes de Surveillance, actuellement en discussion au niveau européen, qui vise une supervision directe de la part d'ESMA de certains fonds, ainsi que d'importantes nouvelles fonctions pour ESMA aux dépens des Autorités Nationales de Contrôle, comme la CSSF. Ce projet, qui soulève de nombreuses interrogations quant à son bien-fondé, changerait de manière fondamentale la gouvernance du secteur au Luxembourg et en Europe. »*

Prenant en considération ce contexte, l'ALFI recommande au futur gouvernement un certain nombre d'actions permettant d'assurer la pérennité et le développement futur de ce secteur important pour l'économie de notre pays. Ces recommandations sont regroupées autour de 3 axes : (i) l'écosystème, (ii) la fiscalité et (iii) les investisseurs (éducation financière et investissement à long terme).

Les principales recommandations de l'ALFI sont les suivantes :

Ecosystème et boîte à outils :

- Favoriser le développement de fonds d'investissement responsable et notamment des fonds s'inscrivant dans la lutte contre le changement climatique.
- Développer un cadre pour les fonds immobiliers L-REIT pour permettre de se repositionner par rapport à d'autres centres financiers.
- S'assurer que les directives européennes clés pour le secteur des fonds soient transposées à temps.

- Encourager le dialogue et une réactivité optimale de l'ensemble des acteurs privés et publics, notamment en vue de garantir le traitement rapide et efficace des dossiers.
- Mettre en place une formation universitaire en gestion du risque.

Fiscalité :

- Procéder à une analyse en profondeur du système de la taxe d'abonnement pour les fonds, en repenser les principes, en tenant compte des différents types de fonds, des catégories d'investisseurs et de la tendance fondamentale vers une baisse des frais de fonctionnement des fonds.
- Renégocier certaines conventions préventives de la double imposition pour les principaux pays d'investissement des fonds luxembourgeois sachant que d'autres pays de l'UE ont pris des initiatives similaires.
- Continuer à adapter le taux d'imposition nominal afin de permettre au Luxembourg de rester compétitif face aux places financières concurrentes.

Education financière et investissement à long-terme :

- Tout mettre en œuvre afin de permettre le développement des nouveaux produits paneuropéens d'épargne-retraite individuelle (PEPP), notamment en matière de traitement fiscal.
- Faire de l'éducation financière une partie intégrante des programmes scolaires, notamment des lycées.

Denise Voss conclut: « *Le secteur des fonds d'investissement a le vent en poupe et les opportunités sont multiples. Grâce à son cadre réglementaire de pointe, son savoir-faire, son dynamisme et sa capacité d'adaptation, l'industrie luxembourgeoise des fonds d'investissement reste bien placée pour saisir les occasions qui se présentent. Il convient d'agir maintenant et de mettre en place dès à présent les jalons nécessaires pour pérenniser les succès acquis et assurer le développement futur.* »

FIN

Pour toute information complémentaire, merci de contacter :

Mihaela MERCIER

Senior Communications Manager

ALFI

Tel: +352 22 30 26 59

mihaela.mercier@alfi.lu

Notes aux éditeurs:

L'Association Luxembourgeoise des Fonds d'Investissement (ALFI) est l'organe représentatif du secteur des fonds d'investissement au Luxembourg. Créée en 1988, l'association représente plus de 1 300 fonds domiciliés au Luxembourg, des sociétés de gestion et un large éventail de prestataires de services tels que des banques dépositaires, administrateurs de fonds, agents de transfert, distributeurs, cabinets d'avocats, consultants, experts en fiscalité, auditeurs et comptables, sociétés spécialisées en informatique et en communication. Le secteur luxembourgeois constitue le plus important domicile de fonds en Europe et occupe la première position mondiale dans la distribution transfrontalière de fonds. Les véhicules d'investissement domiciliés au Luxembourg sont distribués dans plus de 70 pays, notamment en Europe, en Asie, en Amérique latine et au Moyen-Orient. www.alfi.lu

Suivez notre actualité sur Twitter: [@ALFI_funds](https://twitter.com/ALFI_funds) ou dans notre groupe de discussion [LinkedIn](#).